

La Charte de l'association Point Jeunes Association, Recherche, Formation

Nous, Points Jeunes Association Recherche Formation, dans la filiation des travaux du séminaire de La Rochelle de janvier 2000 et réunis en Assemblée Générale ce 26 juin 2000, nous appuyant sur les valeurs humanistes et démocratiques fondatrices des états de droit, nous référant aux lois de la République, nous reconnaissons dans les principes suivants :

Pour le jeune

l'accessibilité maximale d'un lieu ouvert à tous,
un accueil singulier, une écoute, le temps de l'hospitalité nécessaire,
le libre choix, condition indispensable de la rencontre et de l'écoute,
la garantie de la confidentialité et le respect de l'anonymat,
la libre adhésion de la personne pour toute démarche la concernant, sauf en cas de force majeure et l'accès de la personne à toute information la concernant,
l'information loyale sur le fonctionnement du lieu, ses règles, ses buts et ses limites,

Pour les professionnels

une équipe disponible à l'accueil et à la rencontre,
une attitude professionnelle d'engagement vis à vis de la personne,
un devoir de vigilance dans la vie de la cité,
un travail d'équipe dans la confiance, dans un climat où l'humour et la convivialité ont leur place,
une interrogation régulière de la pratique avec un intervenant extérieur,
une obligation de formation continue,
un souci permanent de connaître, d'interroger et d'évaluer avec nos partenaires l'articulation de nos lieux et de nos pratiques.

Le cadre, la fonction et les moyens du lieu

De façon générale nos lieux s'inscrivent dans une démarche de prévention globale, ont une fonction de médiation sociale et familiale, sont des observatoires et participent à la veille sociale.

La charte sous-tend une volonté permanente d'évaluation et de recherche de méthodes.

La mise en application de cette charte exige la mobilisation de moyens humains et matériels suffisants. Ces derniers devront être évalués et réévalués régulièrement.

Point Jeunes Association, Recherche, Formation a été créée en Juin 1998 pour mieux comprendre et prendre en compte les difficultés contemporaines des jeunes : errance, toxicomanies, crises, violences...

A moyen terme, nous espérons regrouper le maximum de personnes physiques ou morales, travaillant ou non dans les Points Ecoute, Points Accueil, Point Jeunes... pour créer un réel débat d'idées et produire un peu de connaissances du travail social. Recherches, séminaires de formation, échanges de professionnels, forums permanents... sont des outils que nous avons choisis pour tenter de participer de façon dynamique à une réflexion sur un social en mouvement. C'est pourquoi nous avons élaboré les statuts suivants :

Point Jeunes Association, Recherche Formation a vocation d'utilité sociale. Elle a pour objet de prendre en compte les nouveaux modes de comportements sociaux des jeunes. Elle favorise toutes stratégies d'appropriation ou de réappropriation du lien social.

Plus concrètement, il s'agit de :

Développer toutes recherches, formations, projets, actions en adéquation avec les questions posées par l'errance; l'exclusion, la crise des jeunes.

Analyser et valoriser des réponses adaptées à ces problèmes que ce soit par les Points Jeunes, par leurs développements, ou d'autres réponses appropriées.

Proposer, rassembler, coordonner, créer, former, échanger, évaluer.

Etre un lieu de réalisations, de propositions, de représentations des adhérents, des usagers, les personnes ou institutions concernés.

Offrir toutes prestations à ses adhérents ou autres.

Représenter les adhérents auprès des instances légales ou officielles.